

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU
25 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à quatorze heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre se sont réunis à la salle du Conseil d'Administration du Centre de Gestion, 21 rue Bourdillon, 36000 CHATEAUROUX sur la convocation en date du dix mars deux mille vingt-cinq qui leur avait été faite par Monsieur Xavier ELBAZ, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur Xavier ELBAZ – Président du Centre de Gestion
- Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT- Maire de Le Poinçonnet
- Monsieur Régis BLANCHET- Maire de Buzançais
- Monsieur Jacques PERSONNE – Conseiller Municipal d'Issoudun
- Monsieur Jacques PALLAS – Maire de Saint-Georges-sur-Arnon
- Monsieur Gérard NICAUD – Maire de Chatillon-sur-Indre
- Madame Michèle PRÉVOST – Adjointe au Maire de Levroux
- Madame Christine COUTY – Adjointe au Maire d'Argenton-sur-Creuse
- Monsieur Hugues FOUCAULT – Maire de Bretagne
- Madame Delphine GENESTE – Maire de Déols
- Madame Catherine RUET - Conseillère Communautaire de Châteauroux Métropole

ABSENTS EXCUSÉS :

- Monsieur Patrick LAMBILLIOTTE – Conseiller Municipal de Saint-Août
- Monsieur Dominique HERVO – Maire de Tournon-Saint-Martin
- Madame Pascale BAVOUZET – Maire d'Arthon
- Monsieur Vincent MILLAN – Maire d'Argenton-sur-Creuse
- Madame Frédérique FOURRÉ – Adjointe au Maire de Vatan (pouvoir consenti à Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT)
- Monsieur Mathieu MOREAUX – Conseiller Municipal de Chaillac
- Madame Anne-Laure BODIN – Adjointe au Maire de Ceaulmont
- Monsieur Pascal COURTAUD – Président de la communauté de Communes La Marche Berrichonne
- Monsieur Nicolas THOMAS - Président de Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne (pouvoir consenti à Monsieur Régis BLANCHET)
- Monsieur Gil AVÉROUS – Président du Châteauroux Métropole (pouvoir consenti à Monsieur Xavier ELBAZ)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT

Délibération CA-2025-09

Séance du 25 mars 2025

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, articles 33 et suivants,

Vu le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 4 février 2025,

Vu les comptes administratifs et de gestion approuvés ce jour,

Vu le budget primitif 2025 proposé au vote du Conseil d'Administration,

Le bureau ayant examiné le dossier,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité :

ARTICLE 1 - ADOPTE le budget primitif 2025 du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- 1 750 000€ en section de fonctionnement
- 690 000 € en section d'investissement

ARTICLE 2 - DIT que les crédits sont votés au niveau du chapitre.



Le Président,

Xavier ELBAZ